



C/2024/1511

26.2.2024

**Arrêt de la Cour (sixième chambre) du 11 janvier 2024 — Amer Foz / Conseil de l'Union européenne
(Affaire C-524/22 P) ⁽¹⁾**

(Pourvoi – Politique étrangère et de sécurité commune – Mesures restrictives prises à l'encontre de la Syrie – Mesures dirigées contre des personnes liées à des personnes et entités visées par des mesures restrictives – Listes des personnes auxquelles s'applique le gel de fonds et de ressources économiques – Preuve du bien-fondé de l'inscription du nom du requérant sur ces listes)

(C/2024/1511)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Amer Foz (représentant: L. Cloquet, avocat)

Autre partie à la procédure: Conseil de l'Union européenne (représentants: M. Bishop et T. Haas, agents)

Dispositif

- 1) Le pourvoi est rejeté.
- 2) M. Amer Foz est condamné à supporter, outre ses propres dépens, ceux exposés par le Conseil de l'Union européenne.

⁽¹⁾ JO C 398, du 17.10.2022